

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 13 mars 2023

La présence du Chacal doré confirmée dans les Bouches-du-Rhône grâce à l'ADN

Après une première identification visuelle de l'espèce il y a deux ans, l'Office français de la biodiversité (OFB) confirme la présence du chacal doré dans le département des Bouches-du-Rhône, grâce à une analyse génétique effectuée, pour la première fois en France, sur des fèces récoltées dans le Pays salonais. Ceci constitue un nouvel indice concret de la colonisation de l'espèce en France.



Repéré pour la première fois en 2017 en Haute-Savoie, le chacal doré (*Canis aureus*) est désormais observé dans plusieurs départements français (Deux-Sèvres, Bouches-du-Rhône, Essonne, Alpes-Maritimes et Finistère). Ces observations concernent des individus isolés, ne permettant pas pour le moment de déceler des groupes ou des preuves de reproduction dans le pays.

Dans ce cadre, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a demandé à l'OFB de centraliser les données sur cette espèce et de surveiller l'arrivée et l'établissement de ce nouveau prédateur sur le territoire. Cette mission de suivi est confiée au Réseau Loup-Lynx de l'OFB, qui collecte sur le terrain des indices de présence (excréments, urines, poils, photos et vidéos), qui sont ensuite analysés dans le but d'améliorer les connaissances sur les espèces.

Dans les Bouches-du-Rhône, les derniers résultats d'une analyse génétique effectuée sur des excréments récoltés sur le territoire du Pays salonais en juin 2022 ont permis d'identifier formellement la présence d'un chacal doré dans les Bouches-du-Rhône. Pour la première fois en France, cette analyse a permis le génotypage de ce spécimen, ce qui permettra de comparer l'ADN du chacal identifié avec ceux qui seront recueillis à l'avenir.

Cette information fait écho à l'identification visuelle de l'espèce déjà réalisée fin 2020 sur ce même territoire par la Ligue de protection des oiseaux (LPO). Un chacal doré avait alors été photographié à plusieurs reprises à l'occasion du suivi d'un écoduc sous l'autoroute A7.

Un canidé, prédateur généraliste, entre le loup et le renard

Avec une masse de 7 à 17 kg et une hauteur au garrot de 45 à 50 cm, le chacal doré est d'une taille intermédiaire entre le loup et le renard. Il peut être prédaté par le loup et entrer en concurrence avec le renard, qui possède le même régime alimentaire omnivore. Le chacal a également un caractère de charognard marqué et consomme des carcasses de proies domestiques ou sauvages. Il peut être à l'origine de prédation, mais sur des proies adaptées à sa petite taille, nettement inférieures à celles du loup. Cette prédation reste toutefois peu documentée en Europe.

Une colonisation naturelle de l'espèce en Europe

Le chacal doré est une espèce présente sur une vaste aire de répartition du sud de l'Asie continentale (Vietnam, Thaïlande) jusqu'en Europe, en passant par l'Inde, le Moyen-Orient et la Turquie. Il est présent en Europe depuis plus de 2000 ans. Sa colonisation initiale depuis le Proche-Orient s'est limitée à la région des Balkans mais depuis les années 1960, l'espèce a entamé une seconde phase de colonisation vers l'ouest et le nord de l'Europe, où des individus isolés ont été observés à plusieurs centaines de kilomètres des noyaux de population connus. La présence de l'espèce a été détectée dans les années 1980 en Italie et en Autriche, puis dans les années 1990 dans l'est de l'Allemagne, depuis 2011 en Suisse et depuis 2017 en France.

Aucune preuve de reproduction en France

Depuis 2017, la présence du chacal a été confirmée dans plusieurs départements : Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Bouches-du-Rhône et plus récemment dans l'Essonne, les Alpes-Maritimes et le Finistère. À chaque fois un seul individu adulte a été observé sans permettre de déceler l'établissement d'un groupe familial ou d'une preuve de reproduction. Dans certains secteurs, les observations d'un seul individu se sont répétées sur plusieurs mois voire plusieurs années. En Allemagne et en Italie, la collecte de plusieurs données dans le même secteur s'est souvent traduite à terme par l'installation de l'espèce. Le chacal montre une grande plasticité dans l'utilisation des milieux. Il affectionne les zones humides, marais et berges de cours d'eau et il n'est pas gêné par la présence humaine. Il évite en revanche les zones avec présence de loups et les secteurs concernés par un enneigement important.

Un statut réglementaire favorable à l'espèce

Sur la base d'une étude génétique, la commission européenne a conclu en 2016 que le chacal doré ne peut être considéré comme une espèce exotique introduite par l'homme. Cette espèce fait donc partie du patrimoine naturel européen et à ce titre, est inscrite à l'annexe V de la Directive Habitats 92/43/CEE qui impose aux États membres de s'assurer du maintien de ses populations dans un état de conservation favorable. En France, le chacal doré n'est pas une espèce chassable.

Plus d'informations sur le Réseau Loup-Lynx : <https://www.loupfrance.fr/suivi-du-loup/reseau-loup-lynx/>

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens. <https://www.ofb.gouv.fr/>

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr